

Enjeux	Faibles	Moyens	Forts	Très Forts
Thèmes				
ENVIRONNEMENT HUMAIN				
Population et habitat				
Typologie du bâti	<ul style="list-style-type: none"> Habitat isolé 	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'habitats diffus 	<ul style="list-style-type: none"> Hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'habitats dense (quartiers, bourgs...)
Equipements publics		<ul style="list-style-type: none"> Aire d'accueil des gens du voyage Station d'épuration (STEP) en projet Bassin d'orage 	<ul style="list-style-type: none"> Usine d'incinération des déchets Centre d'enfouissement technique (CET) en activité Déchetterie – plateforme de tri Station d'épuration (STEP) 	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments sensibles : <ul style="list-style-type: none"> Etablissement de santé (hôpitaux,..) Maison de retraite, Etablissement accueillant des enfants (crèche, école primaire, lycée,...) Cimetière
Documents de planification du territoire – Urbanisme				
Documents d'urbanisme supracommunaux (SD / SCoT) et communaux		<ul style="list-style-type: none"> Zone de loisirs ER pour communes 	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'urbanisation future (des POS et AU des PLU) Emplacement réservé (autre que pour projet ligne nouvelle ferroviaire) à destination de collectivité ou de l'Etat Espace Boisé Classé Alignement d'arbres classés 	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle sanctuarisée
Servitudes		<ul style="list-style-type: none"> Servitude réseau utilité publique 	<ul style="list-style-type: none"> Servitude aéronautique Servitude aérodrome Servitude électromagnétique Servitude militaire Servitude de cimetière 	
Réseaux structurants	<ul style="list-style-type: none"> Réseau FT (longue distance) 		<ul style="list-style-type: none"> Ligne HT/THT Gazoduc Oléoduc 	
Infrastructures de transport				
Infrastructures de transport	<ul style="list-style-type: none"> Autre voirie 	<ul style="list-style-type: none"> Itinéraire de convois exceptionnels et grands gabarits Route ou projet routier avec trafic compris entre 10.000 et 25.000 véh./jour 	<ul style="list-style-type: none"> Voie ferrée Autoroute et aménagements connexes, voie rapide et 2x2 voies (existante ou en projet) Aire de service Route ou projet routier avec trafic > 25.000 véh./jour Transport de matières dangereuses Voie navigable 	<ul style="list-style-type: none"> Aérodrome Aéroport Gare ferroviaire ou centre de tri en activité Gare de péage autoroutier
Activités industrielles et tertiaires				
Activités industrielles et tertiaires		<ul style="list-style-type: none"> ICPE (site isolé) soumise à déclaration 	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'activités : <ul style="list-style-type: none"> Centre commercial (hypermarché, supermarchés,...) Activité industrielle, artisanale, commerciale existante ICPE (industrielle ou agricole) soumise à autorisation (dont carrière en activités) Périmètre de PPRT 	<ul style="list-style-type: none"> Site industriel ou d'activités majeur (avec infrastructure lourde associée) Industrie classée SEVESO
Energie renouvelable		<ul style="list-style-type: none"> Projet de ZDE (Eolien) et projet photovoltaïque 	<ul style="list-style-type: none"> ZDE et centrale photovoltaïque (permis de construire approuvé) 	<ul style="list-style-type: none"> Champs d'éoliennes et centrale photovoltaïque

Activités agricoles, sylvicoles et viticoles (1)				
Activités agricoles		<ul style="list-style-type: none"> • Siège sans habitation ni unité de production (stockage seul) • Aire de cultures sous contrat • Polyculture et grandes cultures • Parcelle drainée : <ul style="list-style-type: none"> - Drainage agricole dont craste - Réseau d'irrigation et de drainage (ASA : Associations Syndicales Autorisées) • Parcelle d'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et Elevage AO • Agriculture et élevage en IGP (Indication Géographique Protégée) ou labellisé • Equipement majeur de stockage et de transformation (station fruitière, silos, coopérative, ...) • Parcelle irriguée par des pivots d'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> • Siège d'exploitation agricole avec habitation et/ou unité de production • Parcelle agricole en culture biologique (label) • Parcelle agricole à haute valeur ajoutée (Arboriculture dont production fruitière, horticulture, production maraîchère) • Périmètre de réaménagement foncier récent (acté ou en cours)
Viticulture		<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle en zone AO non plantée • Vignoble non AO 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement majeur de stockage et de transformation (chais, pressoir,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Siège d'exploitation viticole avec habitation et/ou unité de production (coopérative...) • Parcelle viticole en culture biologique • Parcelle viticole AO plantée • Parcelle «raisins de table »
Sylviculture / Foresterie		<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle forestière de production • Craste 	<ul style="list-style-type: none"> • Pépinière forestière • Maison forestière • Parcelle forestière dotée d'un document de gestion durable • Parcelle forestière expérimentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité de transformation du bois (scierie,...)

(1) Définition des critères présente en annexe

Enjeux	Faibles	Moyens	Forts	Très Forts
Thèmes				
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE				
Les risques naturels				
Risques de feu de forêt / lutte contre incendie	<ul style="list-style-type: none"> Commune incluse dans un PPRF (périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Feux de forêt) en projet 		<ul style="list-style-type: none"> Commune incluse dans le périmètre d'un PPRF (Plan de Prévention des Risques Feux de forêt) acté Piste pour la lutte et la protection contre les incendies Réserves d'eau pour la lutte et la protection contre les incendies Poste de secours pour la lutte contre les incendies 	
Risques géologiques – sismicité (classement)	<ul style="list-style-type: none"> Aléa faible 	<ul style="list-style-type: none"> Aléa modéré 	<ul style="list-style-type: none"> Aléa fort 	
Risques d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> Zone blanche des PPRI (Plans de Prévention des Risques inondation) 	<ul style="list-style-type: none"> Zone Jaune des PPRI 	<ul style="list-style-type: none"> Zone orange ou bleue des PPRI Champs d'inondations (si absence de PPRI) 	<ul style="list-style-type: none"> Zone rouge des PPRI
Risques de mouvements de terrain (source BRGM)	<ul style="list-style-type: none"> Mouvements et risques de retrait-gonflement argiles et érosion de berges 	<ul style="list-style-type: none"> PPRMT (risque faible) Mouvements et risques de glissements (y compris coulées, chute de blocs, éboulements) 	<ul style="list-style-type: none"> PPRMT (risque moyen) Mouvements et risques d'effondrements (y compris cavités naturelles et anthropique - karsts) 	<ul style="list-style-type: none"> PPRMT (risque fort)
Le milieu physique				
Vulnérabilité des eaux souterraines (source BRGM)	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité faible 	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité forte 	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité très forte
Hydrologie / Hydro écologie		<ul style="list-style-type: none"> Site d'activités nautiques et de baignade Pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau ou plan d'eau avec objectif d'atteinte de bon état des eaux en 2015, 2021 ou 2027 Affluent direct de cours d'eau à enjeu très fort au niveau du SDAGE 	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à très forts enjeux selon le SDAGE (axe migrateur, réservoir biologique, très bon état écologique)
Alimentation en eau		<ul style="list-style-type: none"> Forage ou pompage agricole ou industriel 	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de protection éloigné de captages AEP Château d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Captage AEP Périmètre de protection immédiat et rapproché du captage Usine de traitement d'eau potable Aqueduc Captage d'eau minérale et leur périmètre de protection

Enjeux	Faibles	Moyens	Forts	Très Forts
Thèmes				
ENVIRONNEMENT NATUREL ET BIOLOGIQUE				
Protections réglementaires et Zones d'inventaires				
Protections réglementaires				<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) • Réserve naturelle régionale ou nationale (validée ou en projet) • Site Ramsar (validé ou en projet)
Protections contractuelles			<ul style="list-style-type: none"> • Parc Naturel Régional (PNR) (hors sites Natura 2000, ZNIEFF,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Site Natura 2000
Inventaires patrimoniaux		<ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF Type 2 (validée ou en cours de validation) 	<ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF Type 1 (validée ou en cours de validation) • ZICO 	
Documents de planification			<ul style="list-style-type: none"> • Site soumis au décret Frayère • ZAP anguille 	<ul style="list-style-type: none"> • Site acquis et/ou géré par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres ou les Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels dans un but de conservation • Trame verte et bleue (SRCE)
Milieus remarquables				
Sous gestion		<ul style="list-style-type: none"> • Espace Naturel Sensible (ENS) • Réserve de Chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de compensation de projet (démarche en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone humide (hors Ramsar) • ENS remarquable • Zone de compensation de projet (procédure aboutie)
En cours d'inventaire (GPSO) (2)		<ul style="list-style-type: none"> • Site et corridor d'intérêt écologique moyen (au moins une espèce faune ou flore) 	<ul style="list-style-type: none"> • Site et corridor d'intérêt écologique fort (au moins une espèce faune ou flore) 	<ul style="list-style-type: none"> • Site et corridor d'intérêt écologique très fort (au moins une espèce faune ou flore)

(2) Définition des critères présente en annexe

Enjeux	Faibles	Moyens	Forts	Très Forts
Thèmes				
ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE				
Qualité des ensemble paysagers / Ambiances (3)	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage agricole de rase campagne • Couvert forestier mono spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble d'ambiance homogène 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble paysager d'ambiance homogène et de grande qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble paysager emblématique
Expositions et dégagements visuels / Perceptions (3)	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage agricole de rase campagne sans bâti • Couvert forestier à valeur d'écran • Site déjà dégradé (bâti industriel et infrastructures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage semi-ouvert, avec présence de bâtis diffuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage ouvert, présence urbaine diffuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur très exposé : co-visibilités riveraines directes
Patrimoine culturel et archéologique – tourisme et loisir				
Patrimoine historique, culturel et paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti patrimonial d'intérêt local • Site d'intérêt local 		<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit (acté ou en cours) • Site inscrit (acté ou en cours) • Alignement d'arbres remarquables (hors POS et PLU) • Point de vue et panorama de grande qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Monument historique classé ou inscrit (acté ou en cours) • Site classé (acté ou en cours) • ZPPAUP • Point de vue et panorama emblématiques
Vestige archéologique	<ul style="list-style-type: none"> • Zone à faible potentiel de vestige archéologique (découverte isolée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone et vestige archéologique à potentiel moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone et vestige archéologique à fort potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone et vestige archéologique à très fort potentiel (non classé MH)
Circuit / itinéraire de promenade et de randonnée		<ul style="list-style-type: none"> • Voie verte (hors GR, PR et PDIPR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin inscrit ou en cours d'inscription au PDIPR et/ou Chemin de Saint-Jacques de Compostelle 	
Sites et équipements touristiques		<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement touristique : <ul style="list-style-type: none"> - gîte labélisé, hôtel,... - Camping • Equipement pour activité halieutique (hors pisciculture) • Installation de chasse (pantes, palombière, mares de tonnes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de sport et de loisir important (golf, complexe hôtelier, centre de congrès...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Site touristique majeur : <ul style="list-style-type: none"> - Parc animalier et zoo - Parc ou jardin ouverts au public

(3) Définition des critères présente en annexe

ANNEXE 1 : Définition détaillée des critères des thèmes agricoles, sylvicoles et viticoles.

<u>Enjeux agricoles</u>	<u>DEFINITIONS</u>
Siège sans habitation ni unité de production (stockage seul)	Siège d'exploitation sans habitation ni unité de production, mais avec une unité de stockage (corps de ferme avec un siège d'exploitation et uniquement des bâtiments de stockage).
Aire de cultures sous contrat	Unité homogène de production faisant l'objet d'une contractualisation. Entre en ligne de compte, aussi bien les contrats commerciaux (IAA, distribution, semences, ...) que tout les contrats concernant les mesures agro-environnementales (MAE, CTE, PHAE, ...).
Polyculture et grandes cultures	<p>Unité homogène de production présentant au moment de la collecte, une surface en céréale, ou en oléo protéagineux, ou en prairie temporaire, ou toutes autres cultures industrielles. Les légumes de plein champ entrent également dans cette définition.</p> <p>Sont donc exclus de cette définition, les surfaces en culture pérenne (arboriculture, prairie permanente, ...).</p> <p>Les rotations n'étant pas collectées, il n'est pas possible d'identifier le cas particulier relativement rare des « petites parcelles » en monoculture qui ne s'inscrivent pas dans les termes « Polyculture / grandes cultures ». Ces cas particuliers apparaîtront donc également en « enjeux moyens ».</p>
Parcelle drainée Drainage agricole dont craste : Réseau d'irrigation et de drainage (Associations Syndicales Autorisées)	<p>Unité homogène de production drainée et/ou irriguée. Tous les types de drainage et d'irrigation sont inclus. Les Chambres d'Agriculture ayant collectées l'information sans distinction de type ; « parcelle drainée : oui/non, et parcelle irriguée : oui/non ; les tables attributaires traduisent également l'information de cette manière. Les surfaces irriguées sous pivot sont donc également incluses.</p> <p>Les installations collectives fixes de drainage et d'irrigation sont également prises en compte.</p>
Parcelle d'épandage	Unité homogène de production pouvant potentiellement faire l'objet d'épandages d'effluents organiques. Cela regroupe à la fois l'épandage effectif et les surfaces potentielles d'épandage.
Agriculture et Elevage AO	<p>Bâtiments de production et/ou de stockage ainsi que les unités homogènes de production exploités en AO (production végétales et animales).</p> <p>Si l'information n'est pas disponible au bâtiment et/ou à l'unité homogène de production, mais uniquement à l'exploitation, il sera pris en compte par extrapolation, l'ensemble des bâtiments et le périmètre de l'exploitation agricole concernés par l'AO.</p>
Agriculture et élevage en Indication Géographique Protégée (IGP) ou labellisé	<p>Bâtiments de production et/ou de stockage ainsi que les unités homogènes de production exploités en IGP ou label (Production végétales et animales en LR, ...).</p> <p>Si l'information n'est pas disponible au bâtiment et/ou à l'unité homogène de production, mais uniquement à l'exploitation, il sera pris en compte par extrapolation, l'ensemble des bâtiments et le périmètre de l'exploitation</p>

	<p>concernés par l'IGP ou un label.</p> <p>Le label Agriculture Biologique (AB) sera inclus dans ce champ générique même s'il fera également l'objet d'un champ propre correspondant à un enjeu supérieur (enjeu très fort).</p>
<p>Equipement majeur de stockage et de transformation (station fruitière, silos, coopérative, ...)</p>	<p>Equipement qui apporte une notion de service ou de valeur ajoutée à différentes exploitations agricoles (lieux d'approvisionnement, de conditionnement, de dépôt, coopérative, entreprise de travaux agricoles, pont bascule, CUMA, ...).</p> <p>Ces sont donc des bâtiments ou infrastructures qui ne sont pas rattachés directement à une exploitation agricole particulière.</p> <p>Ces éléments sont collectés sur le fuseau élargi aux communes. Ils ont été en partie collectés lors de l'étape précédente.</p>
<p>Parcelle irriguée par des pivots d'irrigation</p>	<p>Surface agricole sous pivot d'irrigation (l'information « pivot d'irrigation » étant fourni par les CA sous forme de polygone, si ce n'est pas directement le cas le polygone sera à construire en fonction du rayon et point de pivot.</p>
<p>Siège d'exploitation agricole avec habitation et/ou unité de production</p>	<p>Siège d'exploitation avec habitation et/ou unité de production dans le même bâtiment ou à proximité immédiate (corps de ferme avec un siège d'exploitation ainsi qu'une habitation et/ou des bâtiments de production).</p>
<p>Parcelle agricole en culture biologique (label)</p>	<p>Unité homogène de production exploitée en AB.</p> <p>Si l'information n'est pas disponible à l'unité homogène de production, mais uniquement à l'exploitation, il sera pris en compte par extrapolation le périmètre de l'exploitation agricole où des productions AB sont identifiées.</p> <p>Les bâtiments liés à la production AB non rattachés directement à un siège d'exploitation ne seront donc pas pris en compte en enjeux « très forts », mais en enjeux « Forts » dans le champ « Agriculture et élevage en Indication Géographique Protégée (IGP) ou labellisé ».</p>
<p>Parcelle agricole à haute valeur ajoutée (Arboriculture dont production fruitière, horticulture, production maraîchère)</p>	<p>Unités homogènes de production en arboriculture, horticulture, maraîchage, ou toutes autres productions spécifiques susceptibles de dégager une valeur ajoutée importante par rapport à la surface considérée.</p>
<p>Périmètre de réaménagement foncier récent (acté ou en cours)</p>	<p>Périmètre des exploitations agricoles ayant fait l'objet de réaménagement foncier récent (remembrement, ...).</p>

ANNEXE 2 : Définition détaillée des sites et corridors d'intérêt écologiques.

Site et corridors d'intérêt écologique moyen :

- Présence d'un habitat naturel assez rare mais non menacé dans les régions considérées
- Présence d'une espèce végétale assez rare et/ou quasi menacée dans les régions considérées
- Présence d'une espèce animale assez rare et/ou quasi menacée dans les régions considérées
- Site d'hivernage et/ou de halte migratoire réguliers avec des effectifs seuils en fonction des espèces et de leur rareté relative (cf. note de cadrage « Oiseaux »)
- Site de reproduction d'amphibiens avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « amphibiens »)
- Axe de migration de population de Crapaud commun ou de Grenouille agile de plus de 1000 individus
- Axe de déplacement d'intérêt régional (déplacement saisonnier) de la grande faune au sein de corridor écologique (Cerf uniquement)
- Corridor écologique d'une espèce animale assez rare et/ou quasi menacée dans les régions considérées
- Gîte à chiroptères avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « mammifères »)
- Présence d'un habitat naturel peu dégradé et bien caractérisé, non rare et non menacé dans les régions considérées
- Présence d'espèces végétales peu fréquentes (assez communes à peu communes dans les régions considérées), caractéristiques d'habitats naturels peu dégradés
- Présence d'espèces animales peu fréquentes (assez communes à peu communes dans les régions considérées)
- Site d'hivernage et/ou de halte migratoire réguliers avec des effectifs seuils en fonction des espèces et de leur rareté relative (cf. note de cadrage « Oiseaux »)
- Site de reproduction d'amphibiens avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « amphibiens »)
- Axe de migration de population de Crapaud commun ou de Grenouille agile comprise entre 100 et 1000 individus
- Axe de déplacement d'intérêt régional (déplacement saisonnier) de la grande faune au sein de corridor écologique (chevreuil + sanglier)
- Corridor écologique d'une espèce animale peu fréquente (assez communes à peu communes dans les régions considérées)
- Gîte à chiroptères avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « mammifères »)

Site et corridors d'intérêt écologique fort :

- Présence d'un habitat naturel rare et menacé dans les régions considérées
- Présence d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats » en tant qu'habitat prioritaire ne relevant pas d'un enjeu très fort (cf. note de cadrage « flore/habitats »)
- Présence d'une espèce végétale rare et/ou menacée (vulnérable) dans les régions considérées
- Présence d'une espèce végétale inscrite au livre rouge national (tome 2, espèces à surveiller) ne relevant pas d'un enjeu très fort
- Présence d'une espèce végétale inscrite sur la liste rouge Midi-Pyrénées ne relevant pas d'un enjeu très fort
- Présence d'au moins une espèce animale rare et/ou menacée (vulnérable) dans les régions considérées
- Site d'hivernage et/ou de halte migratoire réguliers avec des effectifs seuils en fonction des espèces et de leur rareté relative (cf. note de cadrage « Oiseaux »)
- Site de reproduction d'amphibiens avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « amphibiens »)
- Axe de migration d'une espèce d'amphibien rare et/ou menacée (vulnérable) dans les régions considérées
- Corridor écologique d'une espèce animale rare et/ou menacée (vulnérable) dans les régions considérées
- Gîte à chiroptères avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « mammifères »)
- Présence d'une espèce considérée comme remarquable au SDAGE Adour Garonne ne relevant pas déjà d'un enjeu très fort (et exceptées la Bouvière et la Truite de mer d'enjeu moyen)

Site et corridors d'intérêt écologique très fort :

- Présence d'un habitat naturel très rare et très menacé dans les régions considérées
- Présence d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats » en tant qu'habitat prioritaire (cf. note de cadrage « flore/habitats »)
- Présence d'une espèce végétale très rare et/ou très menacée (en danger) dans les régions considérées
- Présence d'une espèce végétale inscrite à l'annexe I de la directive « Habitats » et/ou inscrite au livre rouge national (tome 1, espèces prioritaires)
- Présence d'une espèce animale très rare et/ou très menacée (en danger) dans les régions considérées
- Présence d'une espèce animale inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats » en tant qu'espèce prioritaire (hormis *Euplagia quadripunctaria*)
- Site d'hivernage et/ou de halte migratoire réguliers avec des effectifs seuils en fonction des espèces et de leur rareté relative (cf. note de cadrage « Oiseaux »)
- Site de reproduction d'amphibiens avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « amphibiens »)
- Axe de migration d'une espèce d'amphibien très rare et/ou très menacée (en danger) dans les régions considérées
- Corridor écologique d'une espèce animale très rare et/ou très menacée (en danger) dans les régions considérées
- Gîte à chiroptères avec des effectifs seuils de population et de diversité spécifique (cf. note de cadrage « mammifères »)
- Trame verte et bleue définie dans le cadre des études GPSO

ANNEXE 3 : Définition détaillées des critères paysagers.

Qualité des ensembles paysagers / Ambiances exprime une approche descriptive et sensitive du paysage.

- **Paysage agricole de rase campagne** : il s'agit d'un secteur ouvert avec de grandes parcelles (terres labourées, prairies...) sans obstacle (haies, relief, bâtis...).
- **Couvert forestier mono spécifique** : cette rubrique concerne les massifs plantés majoritairement d'une seule et même essence : c'est la forêt (de pins) landaise.
- **Ensemble d'ambiance homogène** : les micro paysages que constituent des cloisonnements bocagers, les berges arborées d'un cours d'eau avec une végétation de milieu humide et (ou) un secteur forestier animé de clairières tels les airiaux constituent des ensembles d'aspect ou d'ambiance homogène.
- **Ensemble d'ambiance homogène et de grande qualité** : pour chacun des exemples précités, les divers composants ont une valeur patrimoniale, paysagère, architecturale ... plus forte, plus marquée.
- **Ensemble paysager emblématique** : il s'agit soit d'un site pouvant être de faible ou de grande emprise, marqué par l'histoire (un champ de bataille) par la littérature (un paysage rattaché à un roman) soit d'un grand 'paysage' caractéristique et à très forte valeur patrimoniale (intérêt régional voire national) : les vignobles du Bordelais, de Buzet ou de Fronton, la vallée de la Garonne et ses coteaux, les vergers (pruneaux) d'Agen, le canal latéral de la Garonne.

Expositions et dégagements visuels / Perceptions : concernent les perceptions internes dans le site et plus encore celles depuis l'extérieur sur le site ou sur le secteur considéré.

Les co-visibilités sont des échanges de vues significatives entre deux points souvent rattachés par des axes de vision bien identifiables.

- **Le paysage agricole de rase campagne sans bâti** : pour ce paysage déjà défini, l'absence de bâti (fermes, pavillons...) confirme voir amplifie le faible enjeu lié à un éventuel impact visuel.
- **Couvert forestier à valeur d'écran** : la trame forestière dense dissimule et assure l'insertion des infrastructures telles A65 dans les Landes, A62 en forêt de Montech ...
- **Site déjà dégradé (bâti industriel et infrastructures)** : le développement des activités humaines (zones industrielles, zones d'activités, gare de tirage, complexe d'échanges routiers atténuent ou suppriment la qualité paysagère d'un site.
L'hétérogénéité des bâtiments, leurs emprises contribuent aussi à la suppression d'un paysage naturel qui déjà très minéralisé a la capacité d'accueillir une autre infrastructure telle la LGV.
- **Paysage semi-ouvert, avec présence de bâtis diffus** : les perceptions existent mais elles sont soit limitées soit localement totalement fermées. Ces perceptions existent soit à partir de la voirie locale soit à partir de l'habitat diffus, disséminé qu'elle dessert.
- **Paysage ouvert, présence humaine diffuse** : c'est un type de paysage soit rencontré en périphérie d'agglomération où se retrouvent bâtis commercial et habitat pavillonnaire omniprésent, isolé soit regroupé en lotissements : les expositions et les vues sont multiples.
- **Secteurs très exposé : co-visibilités riveraines directes** : il s'agit de points ou de secteurs à flanc de versant avec vue dominante ou en limite d'espace totalement dégagé (panorama). Il peut s'agir aussi de sites ou de bâtis objets d'un périmètre de protection auquel s'attache, entre autre une problématique de perceptions, d'axes de visions, pouvant être interrompus.
Plus généralement, il s'agit de secteurs où les co-visibilités existantes ne peuvent être évitées ou contournées.